

1) Projet de schéma de la Coopération intercommunale

La commune de Zimmerbach a émis le souhait de rallier la CAC (Communauté d'Agglomération de Colmar). Dans le projet notifié aux communes par M. le Préfet, il est proposé la fusion entre le SIVU Les Lutins du Hohnack, le SIVOM du canton de Wintzenheim du SIAC d'Ingersheim et du SI RPI Husseren/Obermorschwihr/Voeglingshoffen.

Considérant que :

- Cette fusion ne permettra pas au SIVU Les Lutins du Hohnack de rationaliser et de mutualiser la gestion de son objet unique « l'accueil périscolaire entre les communes de Walbach et Zimmerbach »
- Le SIVU maîtrise la gestion, les dépenses et recettes du périscolaire. Les dépenses sont financées par le prix des prestations facturées aux clients, les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole et les subventions d'équilibre versées par les deux communes.
- Il ne semble pas pertinent de fusionner ce syndicat avec des syndicats qui n'ont pas la compétence « gestion et accueil périscolaire ».

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis défavorable à cette fusion

2) Projet de Schéma de la coopération intercommunale

M. le maire présente au conseil la proposition de fusion du syndicat intercommunal des communes forestières du Firstplan et du syndicat mixte des employeurs forestiers de Colmar, Rouffach et environs. Après délibération, cette proposition est acceptée.

3) Rapport d'activité du syndicat d'électricité et de gaz

Le conseil approuve la présentation des principaux travaux et événements de l'année 2010.

4) Enfouissement réseau basse tension : route de Turckheim

M. le maire propose au conseil municipal d'inscrire au budget primitif 2012 les travaux d'enfouissement du réseau basse tension sur la route de Turckheim. Coût des travaux 68000 €. Le syndicat mixte d'électricité et de gaz du Ht Rhin prendrait à sa charge 40% des frais.

Le conseil accepte cette proposition.

5) Taxe sur la fourniture d'électricité

Jusqu'en 2010 la commune prélevait une taxe sur les fournitures d'électricité au taux de 8%.

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant une nouvelle organisation du marché de l'électricité a institué un nouveau régime de taxation de la consommation

d'électricité créant notamment, à compter du 1^{ier} janvier 2011 une taxe sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe.

6) Convention ADAUHR

Le Conseil autorise M. le maire à signer le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans.

7) Participation aux frais d'éclairage public

Suite au déplacement d'un candélabre pour permettre la clôture au 8, rue du Vignoble, le conseil chiffre à 400 € la participation pour les travaux engendrés.

8) Motion de soutien pour la navette des crêtes

Le conseil adopte la motion de soutien au Parc naturel régional des ballons des vosges pour trouver un partenariat de financement avec : Région Alsace, Conseil général et l'Etat pour réorganiser le service de la navette.

9) Délégué de l'administration

Mme Anne-Laure JUSTER-GRÜN est nommée déléguée de l'administration.

10) Don au Comité de Jumelage

La conseil octroi un don de 500 € au comité de jumelage pour son voyage d'échange du week end du 14 juillet

11) Divers

- La société SAS Electricité GOFFENEY a été chargée pour réaliser un diagnostic sur les pylônes et les candélabres de l'éclairage public.
- M. Muller, adjoint, informe le conseil qu'il faudra désormais une carte pour accéder aux déchetteries. Celle-ci sera distribuée aux habitants dans les prochains jours.